



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CDEN du 23 novembre 2017 Déclaration liminaire de la FSU

Le CDEN d'aujourd'hui va faire le bilan de la rentrée dans les écoles et les collèges.

Nous profitons de la tenue de cette instance pour attirer votre attention sur le calendrier concernant les « rythmes scolaires ». Attendre fin juin pour examiner et valider les demandes n'est pas tenable. Impossible de laisser les communes, et les écoles, dans l'incertitude jusqu'à la fin de l'année. Une rentrée se prépare plusieurs semaines voire mois à l'avance. Lors de la mise en place, en 2013 et 2014, le CDEN était prévu dès février/mars, au même moment que les opérations de carte scolaire. Nous vous demandons donc de prévoir un CDEN « rythmes scolaires » dès février (précédé d'un CTsD sur la question pour tous les aspects techniques).

Pour l'objet qui préoccupe aujourd'hui, nous nous inquiétons de la baisse démographique constante. Visiblement, la population du département vieillit, et cela n'est pas sans conséquences pour le devenir des écoles et établissements scolaires, notamment dans les deux vallées, fortement impactées.

Parallèlement à cela, nous nous inquiétons de la diminution continue du nombre d'écoles ; on pourrait imaginer que les deux soient directement liées, mais ce n'est pas tellement le cas : le plus souvent, cela vient de la tendance à fusionner les écoles pour obtenir de plus grands groupes scolaires. Or, cela se fait systématiquement au détriment de l'école maternelle, à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Alors que nous sommes en pleine « semaine de la maternelle », une initiative interdépartementale Savoie/Haute Savoie qui se tient pour la première fois, vantant ce « premier lieu d'apprentissage et même de socialisation pour la majorité des enfants » et « la relation de confiance, d'estime entre parents et enseignants (qui) doit être forte, pour le bon parcours de chacun », force est de constater, une nouvelle fois, ce qu'on pourrait appeler l'écart entre la théorie et la pratique, l'inadéquation des discours et leur mise en œuvre sur le terrain.

Cette rentrée a également vu la mise en place du dispositif « 100 % réussite en CP » en REP+. Nous ne reviendrons pas ici sur la difficulté de mise en route, dans l'urgence la plus totale, face au manque de locaux, etc. En revanche, de nouvelles inquiétudes se font jour. Nous nous satisfaisons que vous n'ayez (presque) pas touché au dispositif « plus de maîtres que de classes » - « presque », puisque, même si cela n'apparaît pas clairement sur le document, faussant ainsi la lecture qui peut en être faite, ce sont bien 4 postes qui ont été créés lors du CTsD de février, puis 3 qui ont été supprimés en juin. Toutefois, pourra-t-on compter l'an prochain sur la pérennité des maîtres surnuméraires, plébiscités par les équipes enseignantes ? Un bilan de rentrée est également l'occasion de se projeter sur la préparation de la rentrée suivante, même si l'on n'a pas tous les éléments. Or, nous savons d'ores et déjà qu'aucune création de postes n'est prévue au budget 2018 de l'Éducation Nationale. Il y aura tout de même 3880 créations de postes pour le premier degré, financées au détriment du second degré et des postes administratifs, ce qui n'est pas satisfaisant. Surtout, ces créations, dont nous ne savons encore comment elles seront réparties dans les académies puis les départements, ne suffiront pas à assurer les mesures de dédoublement de classes en éducation

prioritaire, à ouvrir des classes, à reconstruire les RASED, à abonder les postes de remplaçants, etc. Dans ces conditions, comment assurer les CE1 à 12 en REP+, et les mêmes CP à 12 sur le REP d'Albertville ? Soit ce dispositif « 100 % réussite » disparaît à peine né, soit il continue de se déployer au détriment d'autres postes, et au détriment de la majorité des écoles de Savoie. N'oublions pas, en effet, que 53 % des écoles sont des écoles de 1 à 3 classes, en secteur rural et de montagne, et que les écoles en éducation prioritaire ne représentent que 4,5 % des structures de notre département, et 6,4 % des élèves. Il est ainsi difficilement entendable que la « priorité des priorités » soit l'éducation prioritaire sans tenir compte des spécificités locales.

Certes, nous anticipons, voire nous extrapolons. N'empêche, nous ne sommes pas sereins et nos collègues non plus : les « Plus de maîtres que de classes » risquent-ils de disparaître alors que nous souhaitons leur généralisation à l'ensemble des écoles ? Y aura-t-il des remplaçants en moins alors que chaque jour des classes se retrouvent sans enseignant ? Les effectifs dans les classes risquent-ils d'augmenter par effet de seuil, alors qu'ils sont déjà bien souvent trop chargés ? La démographie scolaire a beau être en berne, sur le terrain, le bilan de rentrée n'est pas glorieux. De nombreux enseignants font déjà part d'un état de fatigue et tension au travail inégalé les années précédentes, alors que nous ne sommes qu'au mois de novembre.

C'est particulièrement le cas de nos collègues directeur(trices) d'écoles, qui n'en peuvent plus, et la suppression des contrats aidés faisant fonction d'aide administrative à la direction n'arrange rien. Le bilan de cette rentrée, c'est cela aussi : un plan social massif et brutal de 23 000 personnes au plan national, 96 au plan départemental. Ce n'est pas anecdotique. Si nous ne nous sommes jamais satisfaits de ces contrats précaires alors que les missions existent de manière pérenne, et continuons d'exiger la création de nouveaux métiers, statutaires, nous ne pouvons cautionner ces suppressions d'emplois sèches. Nous ne pouvons ignorer qu'au fil de l'année, ce sont 96 personnes qui se retrouvent sans rien, devant retourner pointer à Pôle Emploi, parfois à quelques mois de la retraite. C'est inadmissible et indigne. Il n'y eu aucune « gestion des ressources humaines », pour utiliser des termes à la mode. Notons d'ailleurs que proposer comme seule solution aux directeurs et directrices d'écoles le recrutement d'un service civique est un non-sens : non seulement les jeunes ainsi recrutés nécessitent un accompagnement particulier pour leur projet professionnel, amenant un surcroît de travail pour les enseignants tuteurs, mais en outre il s'agit d'un contrat encore plus précaire que le CUI !

Dans les collèges, la suppression des CUI n'est pas compensée par des contrats dignes et pérennes : les emplois supprimés ne sont pas remplacés. Les services de vie scolaire, de l'administration, de la maintenance et de l'entretien se retrouvent en grande difficulté pour assurer leurs missions. Il en résulte la dégradation des conditions d'accueil, d'accompagnement et d'encadrement des élèves. Comme dans le premier degré, le recours massif au Service Civique est incohérent.

Nous demandons que des solutions durables soient mises en place de manière urgente car il en va de la qualité du Service Public.

Si la fin des contrats aidés n'impacte ou pas, ou moins, le recrutement des Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap (AESH), qui restent une priorité, il n'en reste pas moins que 99 enfants attendent toujours leur AESH à ce jour. Ces enfants et leur famille sont abandonnés par l'Institution qui ne se donne pas les moyens d'appliquer la Loi. Ces enfants et leur famille, victimes de cette situation maltraitante, souffrent injustement.

La plupart des ULIS écoles atteignent bientôt l'effectif maximum préconisé par les textes. Les effectifs dans le spécialisé augmentent, contrairement au reste de la

population scolaire. Il en va de même dans les collèges où l'augmentation du nombre d'élève en ULIS n'est pas suffisamment compensé par les ouvertures d'unité : seulement une ouverture par an pour une augmentation régulière de 20 élèves en Savoie.

Bref, l'inclusion de tous les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles n'est pas un chantier achevé, loin s'en faut. Nous espérons que les prochaines rentrées verront se concrétiser de nouvelles implantations dans les secteurs où les besoins sont les plus grands.

Par ailleurs, l'Institution ne semble pas s'émouvoir de la crise de recrutement qui s'amplifie dans le second degré, alors que des élèves n'avaient pas tous leurs professeurs à la rentrée. Contre toute attente, le nombre de postes ouverts au concours 2018 se voit diminué. Par conséquent, le recours aux contractuels augmente. Est-il nécessaire de rappeler la précarité de ces contrats ? Ces collègues cumulent les difficultés : ils se retrouvent majoritairement en service partagé sur plusieurs établissements parfois éloignés, ils sont souvent à temps partiel de manière subie, ils reçoivent une rémunération indécente, ils ne peuvent s'investir durablement dans les projets d'équipes en raison de l'instabilité de leur emploi. Ces conditions de travail dégradées impactent de fait la qualité des missions remplies et la santé des personnels.

L'augmentation régulière des compléments de services et la surcharge de travail qui en découle, la multiplication des tâches et des injonctions (dont certaines manquent de clarté), souvent à mettre en place dans l'urgence sans anticipation des moyens (comme par exemple, l'assouplissement de la réforme du collège qui a permis le rétablissement des sections européennes et du latin mais sans allouer les moyens supplémentaires nécessaires à leur mise en œuvre), épuisent les personnels.

Jusqu'où l'Institution ira-t-elle dans la dégradation des conditions de travail des agents et de la qualité des missions de la Fonction Publique de l'Éducation Nationale ?